



## PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 07 avril 2025

---

L'an deux mil vingt-cinq, le sept du mois d'avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy CORBEL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2025.

Présents : CORBEL Guy - ÉON-SALABERT Fanny - PERRAULT Stéphane - NOËL Pierrick - BASTIEN Carole - DESCHAMPS Marie-Noëlle - DAULT Francis - DESAINT DENIS Adeline - MEUNIER Romain - POINÇU Sandra - RÉHEL Jean-Paul.

Absents : AUBURTIN Jérôme (pouvoir à CORBEL Guy) - CORLOSQUET Chantal (pouvoir à ÉON-SALABERT Fanny) - FOURNIER Yohann (pouvoir à RÉHEL Jean-Paul) - NOËL Philippe.

Secrétaire de séance : NOËL Pierrick

### Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 février 2025
- Approbation du Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal et des Budgets annexes / affectation des résultats.
- Vote des taux d'imposition 2025.
- Présentation et vote des Budgets Primitifs 2025 (Budget Principal et Budgets annexes).
- Validation des décisions de la commission d'appel d'offres à la suite de l'ouverture des plis des lots 3 et 13 pour la construction du commerce et du logement
- Construction du Commerce Multiservices - demande de subvention au titre du Contrat de Territoire
- Devis concernant l'étude de sol préalable à la construction du Commerce-Multiservices
- Devis concernant la structure de jeux pour la cour de l'école des Tilleuls (annule et remplace la délibération du 17 février 2025)
- Choix d'un bureau d'études en vue de la réalisation d'un futur lotissement
- Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal
- Questions et informations diverses

### OBJET - Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 février 2025

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 17 février 2025 est adopté à l'unanimité.

**OBJET - Approbation du Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal et des Budgets annexes / affectation des résultats.**

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le Compte Financier Unique du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. En conséquence, M. le Maire s'étant retiré, sous la présidence de M. Jean-Paul RÉHEL ;

Monsieur Jean-Paul RÉHEL présente les résultats budgétaires de l'exercice 2024 du budget principal et des budgets annexes. Des précisions sont apportées sur certains points, notamment à chaque fois qu'un membre de l'assemblée délibérante en fait la demande.

Monsieur Guy CORBEL, Maire, quitte la salle et ne participent pas au vote.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission Finances en date du 03 février 2025 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la Commune de Trémeur par M. Jean-Paul RÉHEL ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Trémeur ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Les Comptes financiers Uniques se présentent comme résumé ci-après et sont soumis à l'approbation de l'assemblée :

<b>BUDGET PRINCIPAL COMMUNE</b>	
Excédent de fonctionnement	335 991,99
Excédent d'investissement	287 756,52
<b>SOLDE</b>	<b>+ 623 748,51</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents (12 voix pour)

- APPROUVE le compte financier unique pour l'exercice 2024 pour le Budget Général.
- DECIDE d'affecter les résultats de la façon suivante sur l'exercice 2025 :
  - ✓ Excédent d'investissement reporté (art 001) : 287 756,52 €
  - ✓ Excédent de fonctionnement reporté (art 002) : 335 991,99 €

<b>BUDGET ANNEXE COMMERCE MULTISERVICES</b>	
Déficit de fonctionnement	9 335,38
Excédent d'investissement	50 811,63
<b>SOLDE</b>	<b>+ 41 476,25</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents (12 voix pour)

- APPROUVE le compte financier unique pour l'exercice 2024 pour le Budget Annexe Commerce Multiservices
- DECIDE de reprendre les résultats suivants pour l'exercice 2025 :
  - ✓ Déficit de fonctionnement reporté (art 002) : 9 335,38 €
  - ✓ Excédent d'investissement reporté (art 001) : 50 811,63 €

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT PUIITS GAULOIS	
Excédent de fonctionnement	52 746,12
Déficit d'investissement	20 245,04
SOLDE	32 501,08

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents (12 voix pour)

- APPROUVE le compte financier unique pour l'exercice 2024 pour le Budget Annexe Lotissement Puits Gaulois
- DECIDE de reprendre les résultats suivants pour l'exercice 2025 :
  - ✓ Excédent de fonctionnement reporté (art 002) : 52 746,12 €
  - ✓ Déficit d'investissement reporté (art 001) : 20 245,04 €

### **OBJET - Vote des taux d'imposition 2025**

M. le Maire rappelle que par délibération du 08 avril 2024, le conseil Municipal avait fixé les taux des impôts pour 2024 à :

Taxes	Taux
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	35,14 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	60,27 %
Taxe d'habitation (TH)	12,81 %

M. le Maire précise que la fixation des taux d'imposition pour l'année 2025 vise à assurer une stabilité fiscale tout en permettant d'ajuster les recettes de la collectivité en fonction des besoins et des priorités budgétaires.

A la suite de ces informations, Il est proposé de ne pas modifier les taux d'imposition en 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE de conserver les taux d'imposition.

### **OBJET - Présentation et vote des budgets primitifs 2025 (Budget Principal et Budgets annexes)**

Des documents permettant l'analyse et la compréhension des prévisions budgétaires, en fonctionnement et en investissement, pour le budget général de la commune et pour les budgets annexes sont remis aux membres du Conseil Municipal.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 27 mars 2025, comme suit :

Après en avoir délibéré, le budget primitif est accepté à l'unanimité (14 voix pour).

Il se présente de la façon suivante :

#### **Budget général de la commune**

##### Section de fonctionnement

Recettes : 933 800.00 €  
Dépenses : 933 800.00 €

##### Section d'investissement

Recettes : 421 784,48 €  
Dépenses : 421 784,48 €

## Budget Commerce Multiservices

### Section de fonctionnement

Recettes : 297 978,20 €  
Dépenses : 297 978,20 €

### Section d'investissement

Recettes : 513 572,45 €  
Dépenses : 513 572,45 €

## Budget Lotissement Puits Gaulois

### Section de fonctionnement

Recettes : 70 248,04 €  
Dépenses : 70 248,04 €

### Section d'investissement

Recettes : 37 746,96 €  
Dépenses : 37 746,96 €

## OBJET - Validation des décisions de la commission d'appel d'offres à la suite de l'ouverture des plis des lots 3 et 13 pour la construction du commerce et du logement

Stéphane PERRAULT, adjoint, présente à l'assemblée, la synthèse des offres les mieux-disantes, réalisée par l'architecte Philippe HÉNOCCQ, suite à l'ouverture des plis et à la réunion de la commission d'appel d'offres des lots 3 et 13 pour la construction du commerce et la création d'un logement. Monsieur Stéphane PERRAULT précise qu'une seule entreprise a répondu pour le 13.

LOT	ENTREPRISE	Adresse	DPGF (montant HT)	Note prix	Note technique	Note globale	Mieux-disant
3	MACE COUVERTURE	Tréguieux	43 817,55	40	60	100	43 817,55
	CHOUX	Caulnes	47 890,00	36,60	60	96,60	
	S.B.ER	St Sauveur des Landes	38 107,00	0	0	0	
	GUEGUEN	Lamballe	40 615,00	0	60	60	
13	aménagements extérieurs	LESSARD TP DINAN	52 441,00	40	50	90	52 441,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide l'entreprise MACE COUVERTURE de Tréguieux pour le lot 3. La procédure concernant le lot 13 est déclarée sans suite estimant qu'il n'y a pas tous les éléments pour faire un choix objectif. Une nouvelle procédure s'opèrera ultérieurement.

## OBJET - Devis concernant l'étude de sol préalable à la construction du Commerce-Multiservices

M. Stéphane PERRAULT présente à l'assemblée les différents devis reçus concernant l'étude géotechnique qui doit être réalisée avant le démarrage des travaux du Commerce :

- **Solcap (Plérin) :**
  - **3 465€ HT**
  - Intervention possible fin mai, rapport 3 semaines après, soit début travaux fondations mi-juin
  
- **Lahocy (Plérin) :**
  - **4 300€ HT**
  - Intervention possible fin avril, rapport 3 semaines après, soit début travaux fondations mi-mai

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de retenir l'entreprise Lahocy de Plérin pour un montant de 4 300 € HT.

**OBJET - Construction du Commerce Multiservices - demande de subvention au titre du Contrat de Territoire**

La commune sollicite le conseil départemental des Côtes d'Armor dans le cadre de la construction du dernier Commerce Multiservices au titre du contrat de territoire du département 2022-2027 pour un montant de 86 943,00 € pour notre commune.

Dépenses	
<b>Eligibles CDT 2022-2027</b>	
Démolitions	
Structures clos ouvert	197 218,22 €
Lots techniques	51 781,78 €
Aménagements intérieurs	50 000,00 €
Honoraires Maîtrise d'œuvre (MOE)	36 050,00 €
Diagnostics divers	780,00 €
Contrôle technique SPS	8 865,00 €
Etudes RE2020 et RT2012	1 320,00 €
SDE	14 040,00 €
Etudes de Sol	4 300,00 €
<b>Total (1)</b>	<b>364 355,00 €</b>
<b>Non éligibles CDT 2022-2027</b>	
Aléas / révisions	
Domage ouvrages	
Avis de publicité	500,00 €
<b>Total (2)</b>	<b>500,00 €</b>
<b>TOTAL (1+2)</b>	<b>364 855,00 €</b>

Recettes		
<b>Aides publiques</b>		
Région	80 000,00 €	21,93 %
Département CDT 2022-27	86 943,00 €	23,83 %
<i>dépenses éligibles : 350 000 € soit 8,57 %</i>		
Ministère de l'économie (ANCT)	70 000,00 €	19,19 %
SDE	9 288,00 €	2,55 %
<b>Total subvention (1)</b>	<b>246 231,00 €</b>	<b>67,49 %</b>
<i>Si autres recettes dont loyer (montant mensuel sur 5 ans à renseigner)*</i>	54 000,00 €	
<b>Autofinancement</b>		
Fonds propres	118 624,00 €	32,51 %
Emprunts	0,00 €	0,00 %
<b>Total autofinancement (2)</b>	<b>118,624,00 €</b>	<b>32,51 %</b>
<b>TOTAL (1+2)</b>	<b>364 855,00 €</b>	<b>100,00 %</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus et de solliciter une subvention au titre du contrat de territoire 2022-2027 pour un montant de 86 943,00 €.

**OBJET - Devis concernant la structure de jeux pour la cour de l'école des Tilleuls (annule et remplace la délibération du 17 février 2025)**

Monsieur le Maire, Guy CORBEL informe que tous les devis n'avaient pas été présentés lors de la dernière réunion.

Il présente les différents devis actualisés concernant la structure de jeux pour la cour de l'école :

Entreprise	Montant TTC
Net Collectivités - Les Angles Structure multijeux bois 2 toboggans sans pose	<b>8 127,28 €</b>
Imagin'Aires – Ploërmel Structure en métal avec pose	<b>13 332,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable au devis de l'entreprise Net Collectivités d'un montant de 8 127,28 € TTC.

### **OBJET - Choix d'un bureau d'études en vue de la réalisation d'un futur lotissement**

Considérant la nécessité de garantir la qualité et la faisabilité de notre futur lotissement, il est proposé de sélectionner un bureau d'études compétent pour mener à bien ce projet.

Madame Fanny ÉON-SALABERT présente les différents devis à l'assemblée :

	NORD SUD Ingénierie PLÉRIN	QUARTA Saint jacques de la lande
Maîtrise d'œuvre : Permis d'aménager	9 075,00 € HT	8 200,00 € HT
Maîtrise d'œuvre : Travaux	11 100,00 € HT	12 000,00 € HT
Géomètre	7 950,00 € HT	8 250,00 € HT
Hydraulique	1 200,00 € HT	2 950,00 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>29 325,00 € HT</b>	<b>31 400,00 € HT</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable au devis de l'entreprise Nord Sud Ingénierie pour un montant de 29 325 € HT.

### **OBJET - Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal**

- Devis signé pour l'achat d'une cuve à fioul : 1 548,00 €
- Apéro Concert : signature du devis avec le groupe Poils et Paillettes : 1 997,00 €
- Bornage au 17 lotissement de l'Abbaye : 1 470,00 €
- Téléphones (mairie + groupe scolaire) EPM Télécom : 1 440,00 €
- Remplacement de Lucie MONNIER en arrêt depuis le 05 mars 2025 :
  - ↳ Signature d'un CDD avec Aurore MICHEL (4h / semaine)

### **OBJET - Questions diverses**

#### **Voirie**

Monsieur Pierrick NOËL informe que les travaux de voirie aux lieudits la Rouelle, la Ville Bouin, l'Ardillière et le Saudrais seront achevés d'ici la fin du mois. Il signale également qu'un poteau incendie devra être remplacé au Menu-Bois.

Par ailleurs, une dépense est à prévoir à l'entrée de ce même lieu-dit, en raison d'un affaissement de la chaussée.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.

Le Maire,  
Guy CORBEL



Le secrétaire,  
Pierrick NOËL